

Transport routier et logistique

TRL 003

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur (APS TRV)

Public

Tous les salariés du secteur du transport routier voyageur.

Objectifs de formation

Être acteur de la prévention des risques liés à son métier. Intervenir comme sauveteur secouriste du travail

Objectifs pédagogiques

- Observer et analyser des situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir en cas d'accident du travail

Contenu

- Les notions de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les risques du métier (TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...).
- Les AT et les MP, les conséquences pour une entreprise du secteur.
- L'analyse de situations de travail et la recherche de mesures de prévention.
- Le rôle de l'APS TRV et des acteurs impliqués dans une démarche de prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours non consécutifs en présentiel soit 21 heures organisées en alternance avec une période d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur APS TRL certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Les participants ayant participé à la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat d'« Acteur Prévention Secours TRV » valable 24 mois. Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur » (MAC) d'une Durée de 7 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRV » détient, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations APS-TRL \(Acteur prévention secours Transport routier et logistique\)](#)